



Rapport annuel 2021-2022

Agence de mise en valeur de
la forêt privée de l'Estrie



TABLE DES MATIÈRES

Message du Président	4
Rapport d'activités 2021-2022	6
Procès-verbal de la vingt-cinquième assemblée générale annuelle	6
Administration et fonctionnement	9
Origine	9
Territoire	9
Mandat	9
Partenaires	9
Collaborateurs	10
Assemblée des membres	11
Conseil d'administration	11
Comités de l'Agence	12
Activités particulières de la permanence	12
Ressources consenties par les partenaires	12
Permanence de l'Agence	12
Livraison des enveloppes vouées à l'aménagement	13
Enveloppes	13
Statistiques	14
Remboursement de l'aide financière en cas de destruction de l'investissement	16
Évaluation de la performance des conseillers forestiers	17
Critères	17
Résultats	17
Autres constats et réflexions	18
Réclamations (vérification régulière)	18
Support auprès des conseillers	18
Industrie forestière	20
Contributions de l'industrie	20
Cible de mobilisation de bois	20
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	21
Suivi et mise en œuvre du PPMV	21
Possibilité forestière	23
Formation et transfert de connaissances	24
Projets particuliers	25
Certification	26
Mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois	26
Perturbations naturelles	26
Activités de représentation du Président	27
Contexte et prévisions d'actions 2022-2023	28

TABLE DES MATIÈRES

Annexes

Annexe 1	Liste des membres de l'AMFE au 31 mars 2022	29
Annexe 2	Conseillers forestiers accrédités 2021-2022	30
Annexe 3	Répartition des investissements dans les programmes d'aide en 2021-2022	31
Annexe 4	Travaux réalisés en 2021-2022 dans le Programme régulier	32
Annexe 5	Travaux réalisés en 2021-2022 dans l'enveloppe Subvention 2018	36
Annexe 6	Travaux réalisés en 2021-2022 dans l'enveloppe Subvention 2021	37
Annexe 7	Travaux réalisés en 2021-2022 dans l'enveloppe FEFEC	39
Annexe 8	Travaux réalisés en 2021-2022 dans l'enveloppe 2GA-2021	40
Annexe 9	Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence en 2021-2022	41
Annexe 10	Rapport de l'auditeur indépendant	42
Annexe 11	Informations au sujet des soldes à la fin de l'exercice	60
	Carte du territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	61

Crédits photo :

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc.

Normand Bérubé

Jean-Paul Gendron

Acronymes :

2GA-2021 : Programme deux milliards d'arbres

AFSQ : Association forestière du Sud du Québec

AFC des Appalaches : Aménagement forestier coopératif des Appalaches

AMFE : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

APBB : Association des propriétaires de boisés de la Beauce

CERFO : Centre d'enseignement et de recherche en foresterie

CLD : Centre local de développement

COGESAF : Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François

CRE : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

DRF : Direction de la recherche forestière

FEFEC : Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone

GFC St-François : Groupement forestier coopératif St-François

GRF : Groupements forestiers Québec

k ha : 1 000 hectares

M m³ : million de mètre cube

m³ s : mètre cube solide

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MRC : municipalité régionale de comté

NCE : Nature Cantons-de-l'Est

OGC : Organisme de gestion en commun

PADF : Programme d'aménagement durable des forêts

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PPMV : Plan de protection et de mise en valeur

TABLE DES MATIÈRES

PAMVFP : Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques
SAE : Société d'aménagement de l'Estrie
SAD : Schéma d'aménagement de développement
SADD : Schéma d'aménagement et de développement durable
SIGGA : Système d'informations géoforestières et de gestion des Agences
SPFSQ : Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec
Table GIRT : Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UPA : Union des producteurs agricoles
UdS : Université de Sherbrooke
VO : Vérification opérationnelle



Sentier multifonctionnel au Mont-Bellevue

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mobilisation prise 2

En Estrie, entreprises et organismes forestiers se sont habitués au terme « Mobilisation ». De 2015 à 2018, le Groupe Mobilisation des bois – une initiative lancée par le tandem Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (SPFSQ) et Domtar – par une concertation élargie réunissant l'Agence, des groupements forestiers, des représentants de l'industrie de la transformation du bois, une représentation des MRC, des structures liées à l'environnement et autres affiliés à la foresterie se fixait un objectif de récolte de 50 % de la possibilité forestière (1,8 M m³) en petite forêt privée (600 K ha) sur l'horizon 2019. Budget aidant, travaux commerciaux en augmentation, motivation stimulée des propriétaires et une information ciblée, l'objectif a été atteint! Depuis, nous en sommes grosso modo à ce niveau.

Début 2022, le MFFP, pour l'ensemble de la forêt privée, va de l'avant avec sa Mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois devant définitivement prendre forme dès maintenant pour atteindre la cible établie en 2023-2024. Notons ici que de la mobilisation du produit forestier expérimentée en Estrie, le bois, nous passons à la mobilisation du propriétaire en première ligne du produit : le producteur forestier. Particularité importante de cette Mobilisation prise 2 : cette mesure sera conjuguée en autant de territoires d'agence.

Tempête parfaite?

Faut-il le rappeler avec une certaine insistance, la dernière décennie est surtout marquée au sceau de nouveaux paradigmes sociaux, politiques, économiques et surtout environnementaux qu'experts de tout acabit ont analysé, expliqué, nuancé, complexifié... En forêt privée, la confusion des interprétations prend racine. Et en foresterie, industrie forestière comprise, on doit maintenant composer avec un contexte d'affaires marqué par des enjeux financiers et des valeurs en opposition.

Changements climatiques, taxes et crédits carbone, aires protégées, milieux hydriques et humides, fortes demandes du matériau bois, hausses historiques au PRIBEC, tentatives de mise en marché collective du bois de sciage sapin et épinette, compétences et main-d'œuvre en forte demande, taxes et conjonctures politiques internationales déstabilisantes, gentrification de la forêt privée, vieillissement et intérêt relatif du propriétaire à la récolte de bois, mécanisation des travaux forestiers presque absolue, introduction rapide des technologies informatiques en forêts et en usines, etc. – votre ajout à cette énumération est tout aussi valable -, voilà la toile de fonds des

enjeux de productivité et de récolte avancés par le MFFP. Chaos et dysfonctions avanceront certains, tempête parfaite, toujours imprévisible, clameront d'autres. Bref, des transformations structurelles profondes sont en cours; avis aux intéressés!

À l'Agence Estrie, bien conscients que ce précédent tableau amène à un « **optimisme** modéré » quant à l'enjeu fondamental de la Mobilisation prise 2, nous comptons bien atteindre la cible 2024 de 900 000 m³. Au-delà – années subséquentes –, l'effort à la Mobilisation sera « costaud »!

Les agences sous examen

Alors que les agences ont pour la plupart bien établi leur plan de Mobilisation des propriétaires forestiers, voilà qu'elles reçoivent l'Étude sur l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers. Il s'agit globalement d'un travail d'enquête et d'interprétations sur la portée du PAMVFP, l'enregistrement des producteurs forestiers, la latitude professionnelle et le nombre d'agences, les coûts administratifs et de vérification opérationnelle (VO) – thèmes chers à Groupements forestiers Québec (GFQ) – et autres informations commentées indissociables des appréciations positives ou négatives propres aux 8 % des forêts québécoises sous régime privé exploitables à des fins d'aménagement et de récolte.

Si le ministère va de l'avant avec cette récente étude, des stratégies régionales à la Mobilisation des propriétaires forestiers seront à revoir ou à peaufiner. D'ailleurs, 26 ans plus tard, les agences, toutes sous forme corporative identique, ont un fonctionnement à géométrie variable et certains attributs, entre autres en matière de recherches et de diffusion de connaissances forestières, leur sont propres régionalement.

Administration

Comme chaque année, l'administration exerce une vigilance soutenue sur les attributions budgétaires aux conseillers et le conseil d'administration est particulièrement attentif, malgré parfois une certaine complexité, aux enjeux stratégiques reliés à notre mission. L'écoute et les échanges formels et informels entre les partenaires, conseillers forestiers compris, donnent des résultats probants au bénéfice d'une forêt privée régionale globalement de qualité. La fierté est de mise.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Quant à la VO, fonction chère à la présidence et à la direction générale, elle maintient son élan historique aussi bénéfique aux conseillers, aux propriétaires qu'à la crédibilité du personnel pour une gestion conforme aux exigences de gestion de fonds publics et industriels. Il en ressort l'établissement de liens de confiance entre les « opérationnels » du terrain et les « gardiens » motivés de la mission de l'AMFE.

Merci pour votre confiance.



JEAN-PAUL GENDRON, PRÉSIDENT

MAI 2022

Rappel / territoire de l'Agence Estrie

Les forêts (810 K ha) couvrent 77 % du territoire; elles sont privées à 90 % (730 K ha) appartenant à 9 200 propriétaires dont 3 500 enregistrés (38 %) pour 318 000 ha de superficies enregistrées (43 %).

Pour comparable, le Québec des forêts privées c'est 6 710 200 ha dont 2 585 096 ha (39 %) enregistrés pour 133 700 propriétaires dont 28 100 (21 %) enregistrés.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-CINQUIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la vingt-cinquième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie tenue le 18 juin 2021, à 10 h 30, par visioconférence.

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 16 octobre 2020
5. Suivi de la 24^e assemblée : Modifications au règlement intérieur - Modalités concernant la convocation et la tenue des rencontres
6. Message du président
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2020-2021
8. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2020-2021
9. Nomination de l'auditeur
10. Élection des administrateurs
11. Activités et dossiers 2021-2022
12. Programmation budgétaire 2021-2022
13. Points divers
 - 13.1 Milieux humides
 - 13.2 Enjeux régionaux du milieu forestier
14. Levée de l'assemblée

PRÉSENCES :

Monde municipal

Fecteau, Marielle – MRC Granit, administratrice, membre votante
Marion, Bernard – MRC Coaticook, membre votant
Pagé, Philippe – Municipalité de Saint-Camille, membre votant
Provost, Dominic – MRC Haut-St-François, administrateur, membre votant
Roy, Robert G. – MRC Haut-St-François, membre votant

Industriels forestiers

Beausoleil, Benoit – Domtar inc., administrateur, membre votant
Guay, Marco – Clermont Hamel Ltée, membre votant
Vallée, Martin – Paul Vallée inc., administrateur, membre votant

Producteurs forestiers

Bélanger, Émery – SPFSQ, membre votant
Boutin, Denis – GFC St-François, membre votant
Fournier, Nicolas – AFC des Appalaches
Lapointe, Jérôme – APBB, membre votant
Proteau, Robert – AFC des Appalaches, administrateur, membre votant
Roy, André – SPFSQ, administrateur, membre votant

Autres

Gendron, Jean-Paul - président AMFE
Beauséjour, Lise - AMFE
Cheval, Guyôm - AMFE
Martel, Marie-Josée - AMFE
Jacques, Danny - Guérin Morin CPA

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Jaccard, Éric – MFFP, administrateur
Renaud, Marc-Antoine – MFFP, administrateur

Invités :

Bérubé, Normand
Michaud, Alain
Senay, Dany – Ecotierra
Tanguay, Stéphane – NCE

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-CINQUIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DÉROULEMENT

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président

Le président Jean-Paul Gendron constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 10 h 35. Il souhaite la bienvenue aux membres de même qu'aux invités présents.

2. Adoption de l'avis de convocation

Résolution AGA-2021-02

Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation avec dispense de lecture.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lise Beauséjour procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

Résolution AGA-2021-03

Il est proposé par Robert G. Roy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 16 octobre 2020

Lise Beauséjour procède à la lecture des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle d'octobre 2020.

Résolution AGA-2021-04

Il est proposé par Benoît Beausoleil et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la vingt-quatrième assemblée générale annuelle.

5. Suivi de la 24e assemblée

Modifications au règlement intérieur - Modalités concernant la convocation et la tenue des rencontres

Lise Beauséjour explique que les modifications apportées au règlement intérieur ont été acheminées au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et que celles-ci ont été approuvées.

6. Message du président

Jean-Paul Gendron livre son message à l'assemblée.

7. Lecture et adoption du rapport d'activités - 2020-2021

La Directrice générale expose les faits saillants du rapport d'activités 2020-2021 en ce qui concerne l'administration et le fonctionnement de l'Agence. De plus, elle présente les travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide. Guyôm Cheval enchaîne en traitant des résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers. La Directrice générale traite par la suite la contribution de l'industrie. Marie-Josée Martel poursuit avec les sections concernant le PPMV, la formation, le transfert de connaissances de même que les projets particuliers et termine en donnant un aperçu des activités de représentation du Président.

Résolution AGA-2021-07

Il est proposé par Dominic Provost et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2020-2021.

8. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2020-2021

Danny Jacques, de la firme Guérin Morin CPA, procède à la présentation du rapport d'auditeur.

Résolution AGA-2021-08

Il est proposé par Marielle Fecteau et unanimement résolu d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant au 31 mars 2021 tel que vérifié, lu et présenté par Danny Jacques du bureau de comptables Guérin Morin CPA.

9. Nomination de l'auditeur

Considérant la résolution 21.04.23.19.2 adoptée par le conseil d'administration qui se lit comme suit :

Il est proposé par Robert Proteau et résolu de recommander à l'assemblée générale des membres de choisir le bureau de comptables Guérin Morin CPA inc. comme auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021-2022.

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-CINQUIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Résolution AGA-2021-09

Il est proposé par Robert G. Roy et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration.

10. Élection des administrateurs

Résolution AGA-2021-10

Il est proposé par Marco Guay et unanimement résolu d'entériner la nomination des administrateurs suivants pour l'exercice 2020-2021 :

CATÉGORIE DU MONDE MUNICIPAL

Marielle Fecteau (fin de mandat 2022)
Dominic Provost (fin de mandat 2023)

CATÉGORIE DES ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

Syndicat des producteurs de bois

André Roy (fin de mandat 2023)

OGC

Robert Proteau (fin de mandat 2022)

TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

Pâtes et papiers

Benoit Beausoleil (valable d'année en année)

Sciage, déroulage et panneaux

Martin Vallée (fin de mandat 2022)

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE

Éric Jaccard

Marc-Antoine Renaud

11. Activités et dossiers 2021-2022

Lise Beauséjour présente les activités prévues pour l'année 2021-2022.

12. Programmation budgétaire 2021-2022

Lise Beauséjour présente les prévisions budgétaires pour le prochain exercice.

13. Points divers

13.1 Milieux humides

Émery Bélanger s'interroge au sujet des opportunités de formation destinées aux producteurs forestiers pour les activités sylvicoles en milieu humide. Marie-Josée Martel explique que la Fédération des producteurs forestiers du Québec a déjà organisé certaines formations et qu'elle va probablement en tenir d'autres. Elle ajoute qu'un guide de saines pratiques dont le promoteur est l'Agence forestière des Bois-Francs devrait être publié sous peu. Des ateliers de transfert de connaissances auprès des propriétaires et des entrepreneurs sont prévus. On s'interroge sur la possibilité de bonifier l'aide financière accordée pour un travail réalisé en milieu humide étant donné que des modalités particulières pourraient s'appliquer. La directrice générale explique que les activités admissibles aux programmes et les taux qui y sont associés sont établis par le gouvernement du Québec. Le Président ajoute que ces problématiques peuvent être transmises aux partenaires nationaux qui auraient alors l'opportunité d'en discuter à même le Forum des partenaires.

13.2 Enjeux de la forêt privée

Jean-Paul Gendron fait part de sa préoccupation concernant divers enjeux touchant le couvert forestier estrien où l'aménagement forestier côtoie la conservation intégrale, cette dernière étant l'objet d'annonces récentes.

Référant aux médias généralistes, il note également que depuis quelques mois les milieux forestiers autant que le ministère sont l'objet de critiques mettant en cause autant les aires protégées en forêts méridionales que les relations du MFFP avec le MELCC de même qu'avec l'ensemble de l'industrie forestière.

Robert Roy salue l'engagement de Jean-Paul Gendron envers la mise en valeur du couvert forestier régional.

14. Levée de l'assemblée

La rencontre est levée à 12 h.

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ORIGINE

En mai 1995, lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires provinciaux et régionaux de la forêt privée (les propriétaires forestiers, l'industrie forestière, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles) ont convenu de créer, régionalement, des organisations dont le mandat et le champ d'application seraient dorénavant définis dans la *Loi sur les forêts*. La Loi fut modifiée en 1996 pour permettre la mise en place de ce nouveau régime de protection et de mise en valeur qui allait voir le jour en forêt privée au Québec avec la création d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans l'ensemble des régions de la province. Le 27 septembre 1996, après un effort concerté de chacun des groupes de partenaires de la région estrienne, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) était officiellement instituée.

La *Loi sur les forêts* a été remplacée depuis par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, mais les sections traitant des Agences ont peu changé.

TERRITOIRE

L'AMFE couvre une partie la région administrative de l'Estrie (05) et englobe le territoire de six municipalités régionales de comté (MRC) et d'une Ville-MRC, soit :

Le Granit
Les Sources
Le Haut-Saint-François
Le Val-Saint-François
Coaticook
Memphrémagog et
la Ville de Sherbrooke.

Le territoire de l'Agence occupe une superficie de 10 500 km², dont 91 % sont du domaine privé.

MANDAT

L'Agence a comme mandat, dans une perspective de développement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV);

- Le soutien technique et financier à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

1. Les propriétaires forestiers

Ce groupe est, au premier chef, celui des gestionnaires de la forêt privée. Les objectifs de production des ressources forestières, dans le respect des principes de la gestion durable, ne peuvent se réaliser sans la participation active des propriétaires forestiers. Nous dénombrons approximativement 9 200 propriétaires de boisés privés en Estrie.

Les propriétaires forestiers sont représentés par les deux gestionnaires des plans conjoints de mise en marché du bois de la région ainsi que par les sept organismes de gestion en commun (OGC) présents sur le territoire.

2. L'industrie forestière de première transformation

Ce groupe de partenaires se divise en deux grands secteurs industriels, soit celui des pâtes et papiers et celui du sciage, déroulage et panneaux. L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume de matière ligneuse en provenance de la forêt privée participent financièrement au programme d'aide.

3. Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en présentant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Par le biais des schémas d'aménagement et de développement, des plans d'urbanisme et des documents réglementaires afférents, le monde municipal déploie des efforts pour la protection du milieu forestier.

4. Le partenaire gouvernemental

Il s'agit ici du ministère responsable de l'application de la Loi, en l'occurrence le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le MFFP participe financièrement au programme d'aide, établit la grille de taux et définit les balises techniques.

COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont les organismes ou individus n'étant pas des partenaires directs de l'Agence, mais qui, compte tenu de leurs actions, de leurs interventions, de leur mission respective et de leur expertise, peuvent jouer un rôle direct ou indirect dans l'aménagement et la gestion durable des forêts privées de l'Estrie. Au fil des ans, l'Agence a noué des liens avec divers organismes et personnes afin de poursuivre sa mission de protection et de mise en valeur de la forêt privée estrienne.

Association forestière du Sud du Québec (AFSQ)
Bureau d'écologie appliquée
BioForest - Lallemand Plant Care
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)
Comité de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)
Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE)
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)
Corridor appalachien (ACA)
Cultur'Innov
Direction de la recherche forestière du MFFP
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est
Fondation de la faune du Québec (FFQ)
Forêt Communautaire Hereford
François Girard (Université de Montréal)
Geoffrey Hall, botaniste, Jardin botanique de Montréal
Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
Nature Cantons-de-l'Est (NCE)
Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC)

Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)

Université de Sherbrooke

Union des producteurs agricoles (UPA)

...et les autres Agences régionales des forêts privées du Québec.



Cerf de Virginie sherbrookois

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'AMFE comptait, au 31 mars 2022, 50 membres répartis de la façon suivante :

49 membres réguliers, dont :

- 9 membres pour le groupe « Organismes reconnus de producteurs forestiers »;
- 7 membres pour le groupe « Monde municipal »;
- 33 membres pour le groupe « Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois »;

1 membre associé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2021-2022, la composition du conseil d'administration de l'Agence était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de l'officier sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer.

Présidence

Jean-Paul Gendron (4/4)

Catégorie des organismes reconnus de producteurs forestiers

Sous-catégorie des syndicats de producteurs de bois

André Roy, SPFSQ (4/4)

Sous-catégorie des organismes de gestion en commun

Robert Proteau, AFC des Appalaches (4/4)

Catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Sous-catégorie des industriels des pâtes et papiers

Benoit Beausoleil, ing. f., Domtar inc. (4/4)

Sous-catégorie des industriels du sciage, du déroulage et des panneaux

Martin Vallée, Scierie Clifton inc. (2/4)

Catégorie du monde municipal

Dominic Provost, MRC du Haut-St-François (4/4)

Marielle Fecteau, MRC Le Granit (4/4)

Représentants du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Éric Jaccard, biol. (4/4)

Marc-Antoine Renaud, ing. f. (4/4)

Agence

Lise Beauséjour, ing. f. (4/4)

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- Adopter les prévisions budgétaires et ajuster les budgets des enveloppes vouées à l'aménagement;
- Accorder un budget supplémentaire à un conseiller forestier suite à d'importants chablis;
- Se pencher sur la contribution de l'industrie forestière à l'aménagement;
- Reconduire le mandat de présidence de Jean-Paul Gendron;
- Recevoir le rapport de performance des conseillers forestiers;
- Amorcer une réflexion au sujet de l'accréditation des conseillers forestiers;
- Appuyer toutes les démarches visant la révision de plans de développement de la zone agricole;
- Établir des modalités concernant les reprises de plantation;
- Entreprendre une démarche visant la mobilisation de producteurs forestiers et de volumes de bois pour 2021.

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

COMITÉS DE L'AGENCE

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer la permanence et de conseiller les administrateurs dans leur tâche.

Groupe de travail sur l'accréditation

Membres :

Robert Proteau, AFC des Appalaches
Marc-Antoine Renaud, ing. f., MFFP
André Roy, SPFSQ
Martin Vallée, Scierie Clifton inc.
Jean-Paul Gendron, AMFE
Lise Beauséjour, ing. f., AMFE

Ce groupe s'est réuni une fois en cours d'exercice pour amorcer une réflexion sur l'accréditation des conseillers forestiers.

Groupe de mobilisation des bois de l'Estrie

André Roy, SPFSQ
Benoît Beausoleil, ing. f., Domtar inc.
Jean-Paul Gendron, AMFE
Marco Guay, Clermond Hamel ltée
Marc-Antoine Renaud, ing. f., MFFP
Martin Vallée, Scierie Clifton inc.
Nicolas Meagher, ing. f., Domtar inc.
Olivier Côté, ing. f., SPFSQ
Patrice Gagné, MRC du Granit
Robert Proteau, AFC des Appalaches
Sylvain Rajotte, ing. f., SAE
Lise Beauséjour, ing. f., AMFE
Marie-Josée Martel, ing.f., M. Sc., AMFE

Ce groupe de travail a été formé pour accompagner la permanence dans l'élaboration d'un document et pour l'aider à établir une cible de mobilisation dans le contexte où les partenaires provinciaux ont convenu de la nécessité de stimuler la récolte de bois (voir section *Mobilisation de bois*).

ACTIVITÉS PARTICULIÈRES DE LA PERMANENCE

- SIGGA : personne-ressource (pilote) pour le fonctionnement du système pour l'ensemble des Agences du Québec et pour le processus de refonte;
- Table des Agences / MFFP;
- Participation à l'étude commandée par le MFFP sur l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers.

RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 20 640 \$.

PERMANENCE DE L'AGENCE

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2021-2022, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :

- Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., coordonnatrice du PPMV;
- Ginette Pomerleau, adjointe administrative;
- Guyôm Cheval, ing. f., coordonnateur à la vérification opérationnelle;
- Lise Beauséjour, ing. f., directrice générale.

ENVELOPPES

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP, Programme régulier)

Le financement de ce programme provient du gouvernement du Québec et de la contribution des industries forestières. L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement est comme suit :

- Préparation de terrain : 80 %
- Reboisement : 80 %
- Trois premiers entretiens de plantation et désherbage : 95 %
- Autres travaux non commerciaux : 80 %
- Travaux commerciaux : 90 %

Afin de soutenir le milieu forestier dans un contexte de pandémie, des travaux particuliers étaient admissibles en 2021-2022, notamment le 3^e entretien de plantation et la 2^e éclaircie commerciale de plantation.

De plus, dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial, le volet hâtif d'un programme de reboisement (Programme deux milliards d'arbres, 2GA-2021) a été instauré en mars 2022. Cette enveloppe vise à soutenir la réalisation de certaines plantations et, ainsi, quelques sites reboisés au printemps 2021 ont été financés.

En plus de pouvoir être financés globalement (composantes technique et exécution), les travaux sylvicoles pouvaient être financés sur le plan de la technique ou de l'exécution seulement. Cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le Programme régulier et le Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Par exemple, un travail peut être financé uniquement sur le plan de la technique auprès de l'Agence, alors que le producteur peut bénéficier en complément d'un remboursement de taxes foncières pour la composante exécution de la même activité.

Enveloppe Subvention 2018

Ce volet a été instauré par le MFFP pour cinq ans, soit de 2018-2019 à 2022-2023. En 2021-2022, outre le fait que les sommes ont servi à soutenir exclusivement la réalisation de travaux

commerciaux, les modalités de livraison étaient identiques à celles du PAMVFP.

Enveloppe Subvention 2021

Ce volet a été instauré par le MFFP pour quatre ans, soit de 2021-2022 à 2024-2025. En 2021-2022, outre le fait que les sommes ont servi à soutenir exclusivement la réalisation de travaux commerciaux, les modalités de livraison étaient identiques à celles du PAMVFP.

Fonds du Leadership / Programme de reboisement de friches

En décembre 2017, le gouvernement fédéral annonçait une bonification du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du Québec grâce à un investissement en provenance d'un fonds appelé le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. Les investissements visent à créer de nouvelles forêts, à partir de friches herbacées ou embroussaillées.

Pour 2021-2022, les travaux admissibles étaient la mise en terre, la préparation de terrain et l'entretien.

Visites-conseils

Les visites-conseils sont des activités de transfert de connaissances qui consistent en des rencontres personnalisées s'adaptant aisément aux besoins de chacun des propriétaires. En 2021-2022, le service de visite-conseil était offert par les conseillers forestiers accrédités par l'Agence à des propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier ou non. D'autres types de visites ont aussi été financés par l'Agence. Pour plus de détails, voir la section portant sur le PPMV.

Notes sur les ajustements pour les mesures sanitaires et le carburant

Étant donné le contexte particulier de pandémie de COVID-19, le MFFP a choisi d'instaurer des taux complémentaires visant à ajuster le montant accordé pour les travaux sylvicoles. Ces ajustements, lorsque présentés dans les tableaux 1 à 3, ne sont pas des travaux sylvicoles additionnels et doivent être considérés en conséquence.

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

STATISTIQUES

Afin d'alléger la présentation des statistiques, le détail des traitements sylvicoles par catégorie d'activités et par enveloppe est présenté en annexe.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le budget total attribué à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie ainsi qu'à la formation personnalisée des propriétaires (visites-conseils) s'est élevé à 3 768 914 \$, soit environ 6 % de moins que l'année précédente.

Ce sont les travaux commerciaux qui ont été les plus fréquemment réalisés sur le territoire (T1 et T2). Par ailleurs, l'exercice financier a été marqué par une hausse de la mise en terre de plants, laquelle s'explique en partie par l'existence de programmes voués au reboisement. Une baisse marquée des entretiens de plantations a aussi été observée par rapport à l'exercice précédent.

T1. Travaux réalisés par catégorie d'activités

Activités	Réalisations 2020-2021	Réalisations 2021-2022	Nombre de traitements	Évolution
Préparation de terrain	193 ha	182 ha	56	-6%
Plantation	372 104 plants	590 346 plants	145	59%
Entretien de plantation	281 ha	184 ha	61	-34%
Travaux non commerciaux	66 ha	66 ha	28	0%
Travaux commerciaux	3 259 ha *	2930 ha*	835	-10%
Visite-conseil	200 visites	210 visites	210	5%
Total			1 335	
Ajustement COVID-19	178 000 plants 3 916 ha	352 361 plants 2 723 ha	918	98% -30%

Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée et le nombre de traitements de 2021-2022 excluent le martelage, qui correspondent respectivement à 1 473 hectares et à 433 traitements. En 2020-2021, 1 608 hectares martelés ont été exclus de la superficie traitée.

T2. Aide financière versée par catégorie d'activités

Activités	2020-2021		2021-2022		Évolution
	Réalisations	% du budget	Réalisations	% du budget	
Préparation de terrain	162 609 \$	4%	152 226 \$	4%	-6%
Plantation	212 060 \$	5%	354 413 \$	9%	67%
Entretien de plantation	538 175 \$	13%	346 450 \$	9%	-36%
Travaux non commerciaux	105 497 \$	3%	119 674 \$	3%	13%
Travaux commerciaux	2 860 734 \$	71%	2 641 182 \$	70%	-8%
Visite-conseil	45 000 \$	1%	47 250 \$	1%	5%
Ajustement COVID-19	84 542 \$	2%	107 720 \$	3%	27%
Total	4 008 616 \$	100%	3 768 914 \$	100%	-6%

Prendre note que l'aide financière des travaux commerciaux comprend les sommes investies en martelage.

Quant au bois généré dans le cadre des travaux financés par l'Agence, nous estimons que les travaux commerciaux ont permis de récolter un volume de plus de 232 800 m³s. Le volume récolté est en grande partie attribuable à l'utilisation d'un traitement appelé « aide technique à la mobilisation des bois » (49 %), aux travaux de jardinage et d'éclaircie commerciale de feuillus d'ombre (16 %), aux premières éclaircies commerciales résineuses (11 %) et à la coupe progressive en peuplements

résineux (10 %). Une proportion de 89 % du volume a été prélevée dans le cadre d'opérations mécanisées.

En ce qui concerne la répartition par type d'aide, 20 % des sommes investies dans le cadre des enveloppes vouées à l'aménagement au cours de l'année 2021-2022 l'ont été pour les producteurs de l'aide individuelle, contre 80 % pour les producteurs de l'aide regroupée (T3).

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

T3. Répartition par catégorie d'aide				
Activités	Aide regroupée		Aide individuelle	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Préparation de terrain	132 276 \$	161 ha	19 950 \$	21 ha
Plantation	293 871 \$	490 636 plants	60 542 \$	99 710 plants
Entretien de plantation	198 065 \$	111 ha	148 385 \$	73 ha
Travaux non commerciaux	115 147 \$	63 ha	4 527 \$	3 ha
Travaux commerciaux	2 148 662 \$	2 406 ha*	492 520 \$	525 ha*
Ajustement COVID-19	94 969 \$		12 751 \$	
Total	2 982 989 \$		738 675 \$	
		3 721 664 \$		
Visite-conseil		47 250 \$		
Total		3 768 914 \$		

* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée dans les travaux commerciaux exclut le martelage.

Les conseillers forestiers ont partagé leur enveloppe budgétaire entre 487 producteurs forestiers (excluant les visites-conseils), ce qui est de 3 % inférieur à l'exercice précédent.

Par ailleurs, une aide financière moyenne de 7 642 \$ a été accordée pour la mise en valeur du (des) boisé(s) de chaque producteur. Ce montant est inférieur à celui de l'année précédente (7 880 \$).

T4. Clientèle desservie		
Type de producteur	Nombre de producteurs	Montant
Grands propriétaires	3	80 095 \$
Petits propriétaires	484	3 641 569 \$
Total	487	3 721 664 \$
Moyenne par producteur		7 642 \$

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

L'examen de la répartition des montants du programme d'aide dans chacune des six MRC et dans la ville de Sherbrooke (T5) révèle que 52 %

de l'aide financière a été accordée dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

T5. Montant investi par MRC ou Ville				
MRC ou Ville	Montant 2020-2021	Proportion	Montant 2021-2022	Proportion
Le Granit	1 081 161 \$	27%	1 092 584 \$	29%
Les Sources	621 069 \$	16%	541 165 \$	15%
Le Haut-Saint-François	936 191 \$	24%	858 719 \$	23%
Le Val-Saint-François	618 433 \$	16%	505 091 \$	14%
Sherbrooke	76 997 \$	2%	52 324 \$	1%
Coaticook	368 196 \$	9%	382 790 \$	10%
Memphrémagog	261 569 \$	7%	288 993 \$	8%
Total	3 963 616 \$	100%	3 721 664 \$	100%

Prendre note que la répartition du montant investi par MRC ou Ville exclut la valeur des visites-conseils.

REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE DESTRUCTION DE L'INVESTISSEMENT

Un montant de 5 025 \$ a été perçu par l'Agence en 2021-2022 pour cause de destruction de l'investissement.



Plantation de mélèzes - St-Claude

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Conformément aux directives provinciales émanant du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, l'Agence a adopté une nouvelle procédure d'évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2014-2015 afin de s'arrimer aux critères de performance provinciaux. Cette procédure a été appliquée pour la première fois en 2015-2016.

La méthode s'inspire largement des procédures régionales instaurées au fil des ans de même que du document intitulé « *Critères de performance des agents livreurs* », du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (mars 2014).

Ce processus d'évaluation se traduit par la confection de bulletins de performance, lesquels peuvent être considérés comme des indicateurs mesurant le degré de respect des exigences accompagnant l'accréditation pour la livraison de programmes. Le bulletin d'un conseiller forestier n'a pas nécessairement d'incidences directes sur le budget de celui-ci, mais est dans les faits complémentaire à la politique de répartition budgétaire où sont consignées les modalités concernant certains ajustements budgétaires découlant des réclamations d'aide financière.

Les programmes d'aide gérés par l'Agence ont pour objectifs de protéger et de mettre en valeur la forêt privée. L'évaluation de la performance des conseillers forestiers est l'opération qui permet à l'Agence et à ses bailleurs de fonds de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs. En des termes forestiers, cet exercice se traduit par un volet de vérification opérationnelle (V.O.) qui vise à évaluer les travaux et les services techniques réalisés en forêt privée. En des termes administratifs, ce processus se veut plutôt une évaluation de l'application des modalités entourant l'accréditation des conseillers, notamment en ce qui concerne le respect des balises et consignes spécifiées dans divers documents (contrat d'accréditation, règlements et cahiers d'instructions). Ces deux volets sont complémentaires.

CRITÈRES

1A - Vérification des prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain;

1B - Vérification administrative complémentaire des prescriptions sylvicoles;

2A - Vérification des traitements sylvicoles réalisés (prescription, qualité et quantité), volet terrain;

2B - Vérification administrative complémentaire des traitements réalisés;

3 - Suivi des plantations;

4 - Qualité des factures.

RÉSULTATS

Critères 1A, 1B, 2A et 2B Vérification opérationnelle régulière

La vérification opérationnelle (V.O.) touche les travaux de mise en valeur facturés ou qui pourraient être éventuellement facturés à l'Agence. La période couverte par la V.O. est décalée par rapport à l'exercice financier de l'Agence, mais pour le présent exercice, elle débutait le 1^{er} novembre 2020 pour se terminer le 31 octobre 2021.

L'Agence a procédé à un tirage au sort afin de pouvoir procéder à la vérification d'un minimum de 7 % des dossiers. Le niveau total de vérification dans ces volets est de 8,45 %.

Au total, 117 dossiers ont été vérifiés avant et après exécution (1A et 2A).

Pour chaque dossier avant traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription des préparations de terrain et des entretiens de plantation. Après traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité de tous les types de travaux tirés. Le résultat est calculé en tenant compte de la validité de la prescription, de la qualité des travaux et de la superficie. Les résultats sont pondérés en fonction de la superficie.

La vérification a porté sur 14 prescriptions avant traitement et sur 103 travaux exécutés.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Le résultat des prescriptions (1A) est de 99,1 %.

Le résultat des travaux (2A) est de 99,5 %. Les quatre cas non conformes rencontrés sont :

- une prescription avec un taux de prélèvement erroné;
- une coupe non admissible;
- un regarni non admissible.

Les prescriptions combinées avec les travaux (1A-2A) donnent un résultat de 99,5 %.

La qualité des pièces justificatives (vérification administrative complémentaire (1B et 2B)) est de 81,3 %.

Critère 3 Suivi des plantations

Le conseiller doit déposer à l'Agence un rapport contenant l'ensemble des plantations suivies dans les délais exigés à une date déterminée. Onze conseillers ont remis le document dans les délais à l'Agence, trois autres n'avaient pas de plantations à suivre et un autre conseiller n'a pas fait le suivi de ces plantations (14/15) 97,5 %. Cette évaluation est calculée au prorata du budget des conseillers.

Critère 4 Qualité des factures

Pour l'exercice se terminant au 31 octobre 2021, cette évaluation a été faite selon le nombre de factures conformes, soit 147/174 (84,4 %).

Note globale

La performance globale des conseillers de l'Estrie en tenant compte de tous les critères est de 97,7 %.

La médiane est de 98,0 %

AUTRES CONSTATS ET RÉFLEXIONS

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, pour produire ses rapports, est tenu de se conformer aux directives contenues dans le *Cahier de références techniques en forêt privée* du MFFP. Dans certaines situations, sur demandes des conseillers, il est habilité à accepter ou à refuser des dérogations parmi les traitements inclus dans la grille des taux d'investissement. Les dérogations sont acceptées à la condition que le conseiller apporte des arguments référés et que des objectifs soient visés.

Nerprun :

Étant donné que le nerprun est une espèce envahissante du sud du Québec, le *Cahier de références techniques en forêt privée* du MFFP ne fait pas mention de cette réalité. Les difficultés à contrôler cette plante dans les plantations étant connues de tous, l'Agence exige un engagement des producteurs qui désirent obtenir du financement pour reboiser avec des essences à croissance plus lente en l'occurrence les épinettes. Le propriétaire doit s'engager par écrit à faire à ses frais les 3^e et 4^e dégagements lorsque nécessaire.

Latitude des professionnels de l'Agence :

Dans certaines exceptions, l'Agence va au-delà du cahier de références techniques du MFFP. Elle ne finance plus les coupes progressives d'ensemencement dans des peuplements admissibles dont le sous-couvert est composé de nerprun en abondance. Cette plante enlève toute possibilité d'atteindre les objectifs du traitement.

RÉCLAMATIONS (VÉRIFICATION RÉGULIÈRE)

La somme des réclamations perçues (incluant les pénalités) s'élève à 6 535 \$ ce qui représente une baisse de 56 % par rapport à l'année précédente.

SUPPORT AUPRÈS DE CONSEILLERS

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, en plus de sa principale tâche, doit répondre à plusieurs demandes d'aspect technique formulées par les conseillers. Mentionnons, entre autres, les dérogations, l'aide à la transition due aux nouvelles normes, l'interprétation du cahier de références techniques, le diagnostic sylvicole, le calcul de débit, etc. En 2021-2022, l'Agence a répondu à plus de 108 demandes et, dans 57 cas, une visite sur le terrain était nécessaire.

Guyôm Cheval, ing. f.
Mars 2022

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

T6. Performance globale des conseillers par catégorie de travaux et par critère

Prescriptions sylvicoles avant traitement et travaux réalisés	Quantité	Résultats	Minimum par catégorie de travaux	Maximum par catégorie de travaux
Prescriptions sylvicoles avant travaux volet terrain (ha)	47,9	99,1 %	96,0 %	100 %
Préparation de terrain (ha)	66,9	99,7 %	97,0 %	100 %
Reboisement (ha)	39,9	97,1 %	85,0 %	100 %
Entretien de plantation (ha)	41,2	97,6 %	95,0 %	100 %
Travaux non commerciaux (ha)	16,7	99,7 %	98,0 %	100 %
Travaux commerciaux (ha)	348,5	99,9 %	99,0 %	100 %
Critères et pondération	Quantité	Résultats	Minimum par conseiller	Maximum par conseiller
1A-2A - Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés - 85%	561,0	99,5 %	96,9 %	100 %
1B-2B - Vérification administrative complémentaire - 5%	220	81,3 %	50,0 %	100 %
3 - Suivi des plantations - 3%	14	97,5%	0,0 %	100 %
4 - Qualité des factures - 5%	174	84,4 %	65,0 %	100 %
Performance des conseillers		97,7 %		

T7. Note globale pondérée

Critères	Pondération	Note moyenne	Note minimale	Note maximale
1A-2A - Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés	85 %	84,6 %	82,4 %	85 %
1B-2B - Vérification administrative complémentaire	5 %	4,1 %	2,5 %	5 %
3 - Suivi des plantations	5 %	4,9 %	0,0 %	5 %
4 - Qualité des factures	5 %	4,2 %	3,3 %	5 %
Performance des conseillers	100 %	97,7 %		

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

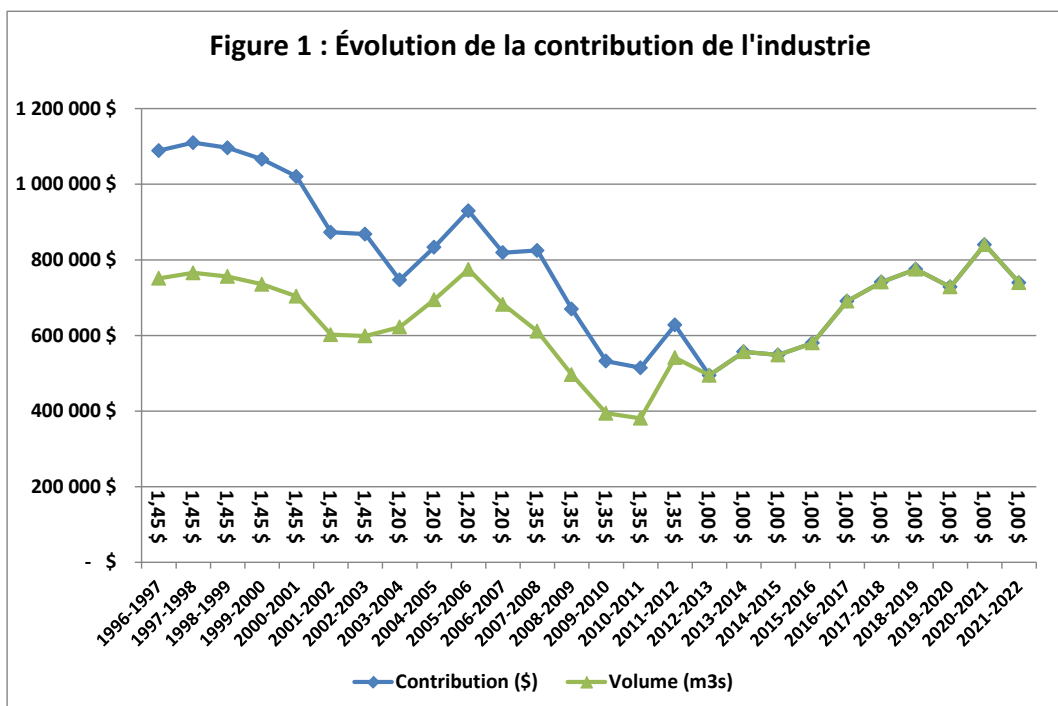
INDUSTRIE FORESTIÈRE

CONTRIBUTIONS DE L'INDUSTRIE

Les contributions des titulaires de permis perçues pour l'exercice 2021-2022 totalisent 739 290 \$, ce qui représente une baisse de 12 % par rapport à l'année précédente.

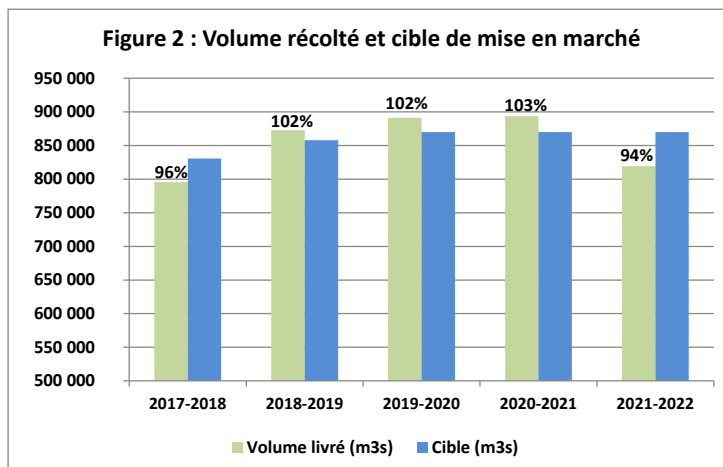
Les volumes de bois acquis par l'industrie forestière dans les boisés privés estriens et les

contributions qui y sont liées ont changé considérablement au fil des années. La variation des sommes reçues annuellement peut s'expliquer par différents facteurs, comme les soubresauts sur le marché du bois et les changements apportés aux taux applicables par mètre cube solide.



CIBLE DE MOBILISATION DE BOIS

Dans un autre ordre d'idée, la livraison des enveloppes de l'Agence s'accompagnait d'une cible de mise en marché de 870 000 m³s pour l'année calendrier 2021. Cette cible ne s'appuyait pas sur la contribution versée à l'Agence, mais sur la mise en marché telle que comptabilisée par les syndicats. Les données fournies par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce démontrent un volume mis en marché de 819 200 m³s (94 %).



PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) dresse un portrait de la forêt privée de l'Estrie et de ses ressources, dégage des problématiques, fixe des objectifs régionaux de protection et de mise en valeur et suggère des moyens dans le but d'atteindre les objectifs retenus dans une optique d'aménagement forestier durable.

SUIVI ET MISE EN OEUVRE DU PPMV

Les principales activités de l'Agence quant à la mise en œuvre et au suivi du PPMV de l'année 2021-2022 auront été :

- Financer des sessions de formation aux conseillers forestiers (voir *Formation et transfert de connaissances*);
- Colliger le volume de bois transigé pour le suivi de la possibilité forestière en petite forêt privée et pour l'atteinte de la cible en matière de mise en marché des bois (voir les sections *Possibilité forestière* et *Mobilisation de bois*);
- Informer des propriétaires sur l'admissibilité et le fonctionnement du Programme d'aide;
- Participer au suivi des PDZA de MRC du Val-St-François (3 rencontres), de la Ville de Sherbrooke (1 rencontre) et à la révision du PDZA de la MRC des Sources (2 rencontres);
- Distribuer gratuitement les données du cadastre rénové auprès des conseillers forestiers;
- Rencontrer les deux groupes d'étudiants du Centre de formation professionnelle Le Granit (20 participant.e.s);
- Compiler des données statistiques à la demande d'organismes (étudiante UdS, COGESAF, PDZA des Sources, SAD du Val-St-François) et de la permanence de l'Agence;
- Déposer un mémoire dans le cadre de la consultation du règlement no.12-20 du SADD de la MRC de Memphrémagog;
- Participer à l'organisation de la Journée de l'environnement forestier 2022 de l'AFSQ;
- Coordonner l'exercice régional de mobilisation de bois (voir *Mobilisation de bois*);
- Dossier des milieux humides et hydriques :
 - Collaborer au comité technique du PRMHH de la MRC de Val-St-François (4 rencontres);
 - Assister à un atelier de consultation du PRMHH-volet estrien;
 - Participer à des rencontres de consultation du Plan nature de la Ville de Sherbrooke (1), des PRMHH des MRC de Memphrémagog (1) et du Haut-St-François (1);
 - Assister à une rencontre tripartite SPFSQ, MFFP régional et AMFE au sujet d'un projet de réglementation très contraignant d'une municipalité;
 - Participer à un comité provincial piloté par l'Agence Bois-Francs sur l'élaboration d'un guide des saines pratiques forestières dédié aux milieux humides boisés privés (1 rencontre);
- Participer à un projet qui vise à élaborer un guide de stratégies sylvicoles dans un contexte de changement climatique dans le Centre-du-Québec (SYLVI-CCC);
- Traiter des demandes de mesures d'atténuation pour des espèces en situation précaire lors de travaux sylvicoles (chauve-souris, salamandre);
- Participer à la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes pilotée par le CRE de l'Estrie (2 rencontres);
- Colliger des occurrences d'espèces exotiques envahissantes pour la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes de l'Estrie;
- Commenter le panneau d'interprétation de la Table GIRT sur les espèces exotiques envahissantes;
- Participer à l'animation du kiosque de l'AFSQ au Salon chasse et pêche de l'Estrie;
- Traiter les demandes de renseignement concernant les travaux sylvicoles financés par l'Agence dans le cadre de transactions de boisés;

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

- Finaliser le projet écosystémique en forêt privée – phase II avec la rédaction d'un cahier sur l'approche écosystémique et le dépôt du rapport final au PADF;
- Dossier nerprun bourdaine :
 - Publier et distribuer le guide de gestion du nerprun bourdaine pour les propriétaires forestiers, version originale et version synthèse, en français et en anglais; projet financé par la Fondation de la faune du Québec et le PADF;
 - Animer une conférence sur le nerprun au Forum régional sur les espèces exotiques envahissantes du CRE de l'Estrie (66 participants), à la Journée de l'environnement forestier de l'AFSQ (20 participants), à la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec (20 participants) et à l'assemblée générale de Syndicat de l'UPA de Lotbinière-Sud (15 participants);
 - Animer la formation sur la gestion du nerprun et la visite terrain dans le cadre du transfert de connaissances aux propriétaires forestiers (15 participants);
 - Collaborer aux deux articles sur le nerprun bourdaine publiés dans La terre de chez nous;
 - Répondre à divers questionnements au sujet du nerprun bourdaine (étudiants, propriétaires, organismes, Agences);
 - Participer à une rencontre avec le MFFP et le groupe interrégional (SPFSQ, SAE, Agence Montérégie et Agence Estrie) pour un suivi sur l'enjeu du nerprun pour la productivité de la forêt;
 - Rédiger une lettre à la Direction de la recherche forestière (DRF) du MFFP pour faire part des enjeux du nerprun bourdaine pour la productivité de la forêt;
 - Participer à une rencontre Agence Estrie, CERFO et BioForest et à trois rencontres Agence Estrie, CERFO et Groupement forestier St-François pour le projet de contrôle du nerprun;
 - Collaborer à l'installation du dispositif du projet de contrôle du nerprun et à la réalisation des interventions de l'an 1 (voir section *Projets particuliers*);
 - Rédiger un bref article sur le nerprun et le projet de contrôle pour le Concert'Eau du Cogesaf;
 - Collaborer à la révision du contenu sur le nerprun bourdaine du *Guide d'aménagement des érablières*, seconde édition, de l'APBB

L'Agence a également participé à différents comités ou événements, à l'échelle régionale :

- Forêt Hereford Inc. : Conseil d'administration et Table forêt-conservation;
- Nature Cantons-de-l'Est : Conseil d'administration.



Parcelles du projet de contrôle du nerprun en milieu forestier ouvert - Ascot Corner

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

La détermination de la possibilité de récolte forestière permet d'établir le seuil acceptable de prélèvement de matière ligneuse d'un territoire donné afin de s'assurer qu'il n'y a pas surexploitation de la forêt. Pour la période 2014-2024, la possibilité annuelle de coupe pour la petite forêt privée est de 1 824 487 m³s, et, en 2021 (année calendrier), 55 % de celle-ci a été récoltée. Notons que, pour le groupe sapin-épinette, l'Agence a estimé que le volume coupé correspondait à 91 % de la possibilité annuelle.

L'Agence considère opportun de procéder au suivi du respect de la possibilité forestière sur une période de plusieurs années, car, à moins de perturbations majeures, la possibilité non récoltée quelques années plus tôt s'ajoute presque intégralement aux volumes disponibles dans les années suivantes. Globalement, de 2014 à 2021 inclusivement, le niveau de coupe correspond à 53 % de la possibilité forestière de la petite forêt privée. Quant au groupe sapin-épinette, le niveau de coupe était de 83 %.

T8. Suivi de la possibilité forestière de la petite forêt privée					
Groupe d'essences	Récolte (m³s) *	Ajustement (m³s) **	Total (m³s)	Possibilité forestière (m³s)	% coupé
2021					
Autres Résineux	36 081	0	36 081	301 314	12%
Feuillus	102 255	200 000	302 255	765 422	39%
Sapin-épinette	485 622	72 843	558 465	616 724	91%
Peuplier	101 210	0	101 210	141 027	72%
Total	725 169	272 843	998 012	1 824 487	55%
Global 8 ans (2014-2021)					
Autres Résineux	385 298	0	385 298	2 410 512	16%
Feuillus	885 954	1 600 000	2 485 954	6 123 376	41%
Sapin-épinette	3 572 019	535 803	4 107 822	4 933 792	83%
Peuplier	766 988	0	766 988	1 128 216	68%
Total	5 610 259	2 135 803	7 746 062	14 595 896	53%

* Volumes mis en marché selon les syndicats pour la petite forêt privée.

** Pour les feuillus, un ajustement a été fait pour tenir compte du bois de chauffage. Pour le groupe sapin-épinette, un ajustement de 15 % a été considéré pour tenir compte du volume non commercialisé laissé sur le site.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

FORMATION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Formation s'adressant aux propriétaires

Au cours de l'année 2021-2022, l'Agence a versé un montant total de 16 863 \$ au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec pour organiser des sessions de formation à l'intention des propriétaires forestiers privés. L'ensemble des cours ont porté sur 9 sujets différents et représente 14 sessions de formation auxquelles ont participé 165 personnes.

Cours offerts : abattage directionnel I et II, affûtage et entretien de la scie mécanique, identification des champignons forestiers, débardage des bois, façonnement des bois, identification des arbres, administration et fiscalité forestière, gestion du nerprun bourdaine, et, finalement, petit traité de l'arpentage.

Visites de démarchage

Dans une optique de mobilisation des bois de la forêt privée estrienne, un programme a été mis sur pied par la Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec au cours des dernières années. Ce programme comprend trois volets, dont un qui consiste en des rencontres de propriétaires de boisés. Au cours de l'exercice 2021-2022, un montant de 13 438 \$ a été investi pour couvrir les frais entourant la réalisation de 50 visites de propriétaires.



Propriétaires lors de la formation sur la gestion du nerprun - Cookshire-Eaton

Formation s'adressant aux conseillers forestiers et aux partenaires de l'Agence

En 2021-2022, l'Agence a organisé une seule formation s'adressant au personnel technique des conseillers forestiers et aux organismes partenaires.

L'inventaire MSCR visait à poursuivre l'apprentissage de la méthode de martelage. Les participants ont pu réviser et approfondir les notions acquises lors de sessions de formation dispensées au cours des années précédentes.

Cette formation a été dispensée en octobre 2021 à 16 personnes en provenance de sept organismes. La session a eu lieu au Martelodrome de La Patrie.

Les participants ont pu bénéficier sans frais de l'expertise des techniciens forestiers du MFFP du bureau de Lac-Mégantic : Sylvain Gagnon accompagné des co-formateurs Simon Joyal et Kim Pépin-Chesnay. L'Agence a veillé à la coordination de l'activité.



Application du bioherbicide sur une souche de nerprun bourdaine - Cookshire-Eaton

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

PROJETS PARTICULIERS

Contrôle du nerprun bourdaine pour la conservation de la diversité biologique de même que le maintien et l'amélioration de l'état et la productivité des écosystèmes forestiers

Le projet instauré en 2017-2018 est piloté par l'Université de Montréal en partenariat avec l'Agence, BioForest de Lallemand Plant Care, Nature Cantons-de-l'Est et cinq propriétaires et leurs conseillers forestiers.

Avec la pandémie, les laboratoires de l'Université de Montréal ont été fermés pendant près d'un an et demi. Le projet a pris beaucoup de retard dans la rédaction des résultats. La candidate au doctorat se consacrait à l'automne 2021 à la rédaction de trois articles scientifiques à paraître éventuellement au cours de 2022.

Contrôle du nerprun bourdaine en milieu forestier fermé et ouvert

L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie a amorcé un projet de contrôle du nerprun bourdaine sous couvert forestier et en milieu ouvert. Pour réaliser le projet, l'Agence a sollicité la participation du CERFO et du GFC St-François. Le projet de recherche vise à documenter de nouvelles méthodes de lutte contre le nerprun en milieu forestier. Plus spécifiquement, il est proposé de

- 1) comparer les bénéfices de la coupe à la souche et en hauteur (50-75 cm) répétée ainsi que l'application d'un bioherbicide en formulation liquide et
- 2) déterminer la meilleure méthode de contrôle selon les caractéristiques du site, notamment la présence d'un milieu forestier fermé versus ouvert.

Le dispositif expérimental comprend 9 blocs, 5 en milieu fermé et 4 en milieu ouvert. Chaque bloc est divisé en 12 (ouvert) ou 14 parcelles (fermé) de 10m x 10m. Chacune des parcelles reçoit un des traitements suivants : témoin, coupe à la souche, coupe à la souche plus bioherbicide 1, coupe à la souche plus bioherbicide 2, coupe en hauteur 1 fois par saison et finalement coupe en hauteur 2 fois par saison. Le traitement de chacune des parcelles est répété aux années deux et/ou trois du projet. Ce dispositif découle de deux prémisses : 1) le nerprun serait moins agressif en milieu ombragé et 2) la coupe répétée pourrait affaiblir le nerprun. Les résultats au printemps 2025.

En parallèle, BioForest de Lallemand Plant Care expérimente l'application du bioherbicide en formulation liquide (50 tiges) afin de comparer son efficacité à la formulation pâte (50 tiges) en milieu forestier fermé. Résultats en 2023.

Les activités de la saison 1 du projet ont consisté en :

- Sélectionner les sites sur le terrain;
- Délimiter les 9 blocs et les 116 parcelles de 10m x 10m;
- Identifier 4 microplacettes de 1,13 m dans chacune des 118 parcelles;
- Dénombrer le nerprun dans les microplacettes;
- Procéder aux différents traitements en juin;
- Procéder à la 2^e coupe en hauteur en début septembre dans 27 parcelles;
- Inventorier les microplacettes des parcelles à la fin septembre;
- Délimiter les 2 parcelles de 50 tiges pour BioForest;
- Mesurer le diamètre à la souche des 100 tiges de nerprun et les identifier avec un numéro;
- Couper les 100 tiges et appliquer le bioherbicide en formulation pâte et en formulation diluée en juin;
- Procéder à un inventaire de suivi en octobre, 4 mois après l'application.



Parcelle 10m x 10m du projet de contrôle du nerprun bourdaine sous couvert forestier - Cookshire-Eaton

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

CERTIFICATION

Les préoccupations et les orientations de l'Agence émises dans le PPMV s'inscrivent dans une démarche d'aménagement forestier durable. Par ailleurs, la certification forestière est un processus d'évaluation indépendante de la gestion forestière et environnementale selon des critères reconnus.

Aussi, le PPMV constitue une référence pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable en forêt privée tandis que la certification forestière est un moyen d'attestation pour démontrer la progression de la région envers cet objectif ultime.

Les activités du PPMV, tout comme celles réalisées dans le Programme d'aide, doivent s'inscrire dans une optique d'aménagement forestier durable. Par conséquent, les actions de l'Agence permettent de faciliter les processus de certification des différentes organisations de la région.

Puisque certaines activités liées à la certification peuvent être financées par le PAMVFP, le conseil d'administration a accepté de dédier une enveloppe budgétaire spécifique à l'atteinte ou au maintien, à l'échelle régionale, de la certification forestière.

Un montant de 34 938 \$ a été consenti au SPFSQ pour soutenir leur certificat de groupe.

MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À LA RÉCOLTE DE BOIS

À l'automne 2021, le MFFP a annoncé qu'une démarche de mobilisation visant à mettre en marché une plus grande quantité de bois devait être réalisée régionalement. Cette démarche s'inscrit dans la Stratégie nationale de bois du MFFP. Les agences régionales se sont alors vues confier un rôle de concertation auprès de leurs partenaires. L'approche devait comprendre une cible de volume pour 2024. Un groupe de travail a été créé pour œuvrer sur le dossier. Le document intitulé : *Mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois – démarche régionale Cible 2024* a été rédigé par la permanence de l'Agence. Il a été bonifié par les échanges avec le groupe de travail et les administrateurs, pour être finalement adopté en avril 2022. La cible pour 2024 est de 900 000 m³s.

PERTURBATIONS NATURELLES

Outre le nerprun, qui fait l'objet d'une attention particulière depuis 2011, et le cerf de Virginie, l'arrivée confirmée de l'agrile du frêne en région n'est pas sans inquiéter les intervenants du milieu, étant donné l'importance des frênes sur le plan de la biodiversité, pour l'équilibre des érablières de même que la grande valeur économique du frêne blanc. Toutefois, malgré la menace qui guette les forêts de la région, le fait que les frênes dominant rarement le couvert forestier assurera peut-être une bonne résilience des écosystèmes de même qu'une relative résistance des frênes en forêt. La présence de l'insecte dans la région fait en sorte que l'Estrie est maintenant incluse dans la zone réglementée pour l'agrile du frêne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Quant à une éventuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, il semble que la région estrienne pourrait être peu touchée, de sorte qu'aucune mesure particulière n'est envisagée pour le moment. Cependant, les propriétaires forestiers et leurs conseillers forestiers ont avantage à poursuivre la programmation des traitements sylvicoles prévus à leur plan d'aménagement forestier et à œuvrer à abaisser la proportion de sapin dans leurs forêts afin d'en diminuer la vulnérabilité et de diversifier leur composition (enjeu écologique).

Certains secteurs de l'Estrie ont subi des chablis importants suite à de forts vents. L'Agence a accordé un budget supplémentaire de 25 000 \$ à un conseiller forestier afin qu'il puisse récupérer le bois en perte chez ses clients et remettre en production certains chantiers.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

En 2021-2022, et ce en dépit du contexte de pandémie, le Président de l'Agence, Jean-Paul Gendron, a œuvré au sein de plusieurs organisations, comités ou groupes. Outre les activités déjà identifiées dans la section portant sur le PPMV, mentionnons :

- Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public de l'Estrie (Table GIRT- présidence);
- CLD du Haut-Saint-François (administrateur représentation secteur forestier);
- Projet de médiatisation de la forêt dont le promoteur est le SPFSQ (financement par le PADF);
- Participation à la démarche de la MRC du Haut-Saint-François pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques.

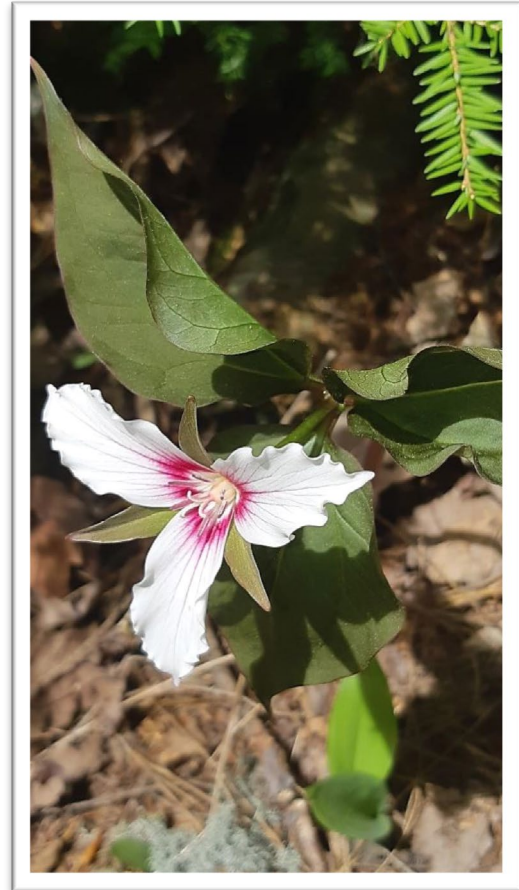


Forêt feuillue sur le sentier Massawippi - Ste-Catherine-de-Hatley

CONTEXTE ET PRÉVISIONS D' ACTIONS 2022-2023

Au cours du prochain exercice, l'Agence devra :

- Adopter le document intitulé *Mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois – démarche régionale. Cible 2024*;
- Coordonner la mise en œuvre du plan d'action qui découle de la mobilisation des propriétaires forestiers, et ce, selon les opportunités;
- Travailler en étroite collaboration avec divers partenaires et intervenants du milieu afin de stimuler la mise en valeur des boisés privés;
- Viser 7 % de vérification opérationnelle régulière pour les travaux facturés et procéder à une intensification de la vérification auprès de certains conseillers forestiers;
- Se préoccuper des impacts sur les activités en forêt privée de la modernisation du régime d'autorisation environnementale en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques;
- Finaliser la révision de la politique d'accréditation des conseillers forestiers;
- Coordonner la tenue de formations s'adressant aux professionnels de l'aménagement forestier;
- Poursuivre le transfert de connaissances à l'endroit des propriétaires forestiers;
- Soutenir les intervenants dans une démarche de certification forestière;
- Participer à des projets visant le contrôle du nerprun bourdaine;
- Coordonner les échanges entre les Agences régionales et le consultant responsable du SIGGA ainsi que l'implantation de la nouvelle version de la plateforme;
- Entreprendre une réflexion concernant la mise à jour du PPMV et la réalisation du prochain calcul de possibilité forestière;
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations ou indications du conseil d'administration.



Trille ondulé - Eastman

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DE L'AMFE AU 31 MARS 2022

MEMBRES RÉGULIERS

LE MONDE MUNICIPAL

- MRC des Sources
- MRC de Coaticook
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Val-Saint-François
- MRC de Memphrémagog
- Ville de Sherbrooke

LES PRODUCTEURS FORESTIERS

Sous-catégorie des Syndicats et Offices de producteurs de bois

- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Sous-catégorie des organismes de gestion en commun

- Aménagement forestier coopératif des Appalaches
- Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.
- Groupement forestier coopératif Saint-François
- Groupement forestier du Haut-Yamaska inc.
- Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.
- Groupement forestier Chaudière inc.
- Laforêt, Coopérative de services forestiers

LES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

Sous-catégorie du sciage, du déroulage et des panneaux

- Armand Duhamel & Fils inc.
- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Blanchette et Blanchette
- Bois Daaquam Inc.

- Bois Hunting inc.
- Carrier & Bégin Inc.
- Champeau Mégantic inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Compagnie de Placage Mégantic inc.
- Fontaine Inc.
- J.M. Champeau inc.
- La Cie Commonwealth Plywood Ltée
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre Inc.
- Les Bois Poulin
- Marcel Lauzon Inc.
- Menuiserie East-Angus
- Millette & Fils Ltée
- Mobilier Rustique Inc.
- Multibois F. L. Inc.
- Produits forestiers D.G. Ltée
- Produits forestiers St-Armand inc.
- Produits de bois Réginald Dingman et fils
- Sciegex inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils Inc.
- Scierie Clifton inc.
- Scierie Labranche Inc.
- Scierie Lapointe & Roy Ltée
- Scierie Tech Inc.
- Scierie West Brome
- Stella Jones Inc
- Vexco Inc

Sous-catégorie des pâtes et papiers

- Domtar inc.
- Kruger inc.

MEMBRE ASSOCIÉ

- For-Éco

ANNEXE 2

CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS 2021-2022

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

112, Route 257 Sud
La Patrie (Québec) J0B 1Y0
Téléphone (819) 888-2790
info@afca.coop

AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.

769, Route 141 – R.R. 6
Coaticook (Québec) J1A 2S5
Téléphone (819) 849-7048
info@gfcantons.ca

CHABOT, POMERLEAU & ASSOCIÉS

4927, boul. Industriel
Sherbrooke (Québec) J1R 0P4
Téléphone (819) 791-8668
cpa@chabotpomerleauass.com

CONSUL-FORÊT M. DUROCHER INC.

71, chemin Amy, R.R. 2
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0
Téléphone (819) 347-7584
durmar16@hotmail.com

FOR-ECO

560, chemin Knowlton – bureau A
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0
Téléphone (450) 242-1366
jmanasc@citenet.net

GROUPEMENT FORESTIER CHAUDIÈRE INC.

356, rue Principale
St-Victor Beauce (Québec) G0M 2B0
Téléphone (418) 588-6674
gfchaud@telvic.net

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS

345, Parc Industriel
Windsor (Québec) J1S 3A7
Téléphone (819) 845-3266
alauzon@gfsf.ca

GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA INC.

578, rue Rivière
Cowansville (Québec) J2K 3G6
Téléphone (450) 263-7120
info@gfcantons.ca

GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DE BEAUCE-SUD INC.

34, 4e Rue Ouest
St-Martin (Québec) G0M 1B0
Téléphone (418) 382-5068
info@gfbauce-sud.com

LAFORÊT, COOPÉRATIVE DE SERVICES FORESTIERS

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Téléphone (819) 344-2232
laforet@laforet.coop

LES CONSULTANTS BEAU BOISÉ

473, chemin Harvey
Cookshire (Québec) J0B 1M0
Téléphone (819) 875-5415
jacques.lessard54@gmail.com

SERVICES FORESTIERS FRANÇOIS MARTEL INC.

6691, rue Salaberry
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2
Téléphone (819) 583-2078
francois.martel@servicesforestiers.ca

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE CAMBIUM ENR.

60, rue Dufferin – C.P. 897
Waterloo (Québec) J0E 2N0
Téléphone (450) 539-2427
fpelletier.cambium@gmail.com

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE

3500, boul. Dionne
St-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Téléphone (418) 228-5110
apbb@apbb.qc.ca

DOMTAR INC.

609, Rang 12 – C.P. 1010
Windsor (Québec) J1S 2L9
Téléphone (819) 845-2771

ANNEXE 3

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PROGRAMMES D'AIDE EN 2021-2022

Conseiller forestier	Aide regroupée	Pourcentage de l'enveloppe	Aide individuelle	Pourcentage de l'enveloppe
GFC St-François	675 629 \$	18%		
AFA Sommets	748 388 \$	20%		
Laforêt (AFC Wolfe)	439 855 \$	12%		
AFC Appalaches	729 496 \$	20%		
GF Haut-Yamaska	80 380 \$	2%		
GF Chaudière	87 633 \$	2%		
GFA Beauce-Sud	221 608 \$	6%		
Domtar inc.			30 000 \$	1%
Services Forestiers François Martel			122 987 \$	3%
For-Éco			50 075 \$	1%
Consul-Forêt M. Durocher			101 136 \$	3%
Les Consultants Beau Boisé			29 637 \$	1%
APB-Beauce			184 878 \$	5%
Société forestière Cambium			40 169 \$	1%
Chabot, Pomerleau & Associés			179 793 \$	5%
Total	2 982 989 \$	80%	738 675 \$	20%
			3 721 664 \$	
Visites-conseils			47 250 \$	
Grand total			3 768 914 \$	

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FORTE COMPÉTITION	12,2	ha	6	17 452 \$
05	7509	HERSAGE FORESTIER - SIMPLE PASSAGE	0,3	ha	1	107 \$
05	7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	63,8	ha	12	49 891 \$
05	7514	DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE 'PELLE-PEIGNE'	7,6	ha	3	9 438 \$
05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	71,6	ha	22	55 275 \$
05	7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FAIBLE COMPÉTITION	2,3	ha	2	1 381 \$
TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN			157,7	ha	46	133 544 \$
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	213,0	1000 plants	45	130 156 \$
06	7632	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 110 À 199 CC	0,9	1000 plants	1	387 \$
06	7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	0,6	1000 plants	2	348 \$
06	7636	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD FEUILLUS	0,1	1000 plants	1	31 \$
06	7637	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET + 15 CAVITÉS RÉSINEUX	23,1	1000 plants	5	11 178 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	113,5	1000 plants	21	64 782 \$
06	7639	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	9,0	1000 plants	5	4 053 \$
06	7641	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD RÉSINEUX	2,8	1000 plants	1	1 952 \$
06	7648	REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	0,1	1000 plants	1	66 \$
06	7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	34,5	1000 plants	18	24 026 \$
06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	2,9	1000 plants	2	1 879 \$
06	7657	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET + 15 CAVITÉS RÉSINEUX	0,5	1000 plants	1	352 \$
TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS			401,1	1000 plants	103	239 209 \$

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	107,1	ha	37	189 331 \$
07	7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	30,4	ha	13	61 742 \$
07	7753	3EME DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	15,9	ha	7	32 273 \$
TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS			153,4	ha	57	283 346 \$
08	7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES/HA	20,4	ha	12	35 820 \$
08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	34,6	ha	11	66 995 \$
08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE MARTELÉE	10,8	ha	5	16 859 \$
TOTAL TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX			65,8	ha	28	119 674 \$
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	472,9	ha	101	73 297 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	611,9	ha	207	108 261 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	64,7	ha	21	17 784 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	24,0	ha	9	34 032 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	39,5	ha	13	49 135 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	2,6	ha	2	3 606 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE	28,8	ha	18	32 518 \$
09	7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	6,7	ha	3	9 948 \$
09	7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	2,2	ha	1	3 291 \$
09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	22,7	ha	9	31 231 \$
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	15,3	ha	11	9 543 \$
09	7980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	3,7	ha	2	6 457 \$
09	7981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	9,9	ha	4	14 984 \$

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	28,3	ha	19	37 840 \$
09	7986	1RE ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM- MANUELLE	1,1	ha	2	1 691 \$
09	7988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE	12,8	ha	6	14 434 \$
09	7989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUELLE	1,1	ha	1	1 176 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	677,4	ha	179	186 271 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	94,0	ha	16	105 987 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	8,8	ha	4	9 915 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	8,8	ha	4	9 750 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	318,3	ha	55	342 826 \$
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	41,3	ha	12	45 697 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	162,1	ha	53	158 814 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	55,3	ha	8	61 046 \$
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	16,9	ha	7	20 016 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	8,7	ha	7	9 509 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	61,9	ha	23	33 539 \$
09	8980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	19,1	ha	9	25 892 \$
09	8981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	29,7	ha	11	35 414 \$
09	8985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	185,6	ha	45	248 651 \$
09	8986	1RE ÉCL COM RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCANISÉE	44,3	ha	17	52 858 \$

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	19,5	ha	12	23 866 \$
09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	87,0	ha	18	80 786 \$
09	8989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉE	5,4	ha	5	4 774 \$
TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX			3191,9	ha	914	1 904 840 \$
19	7500	PRÉP. TERRAIN-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	101,3	ha	35	2 840 \$
19	7600	MISE EN TERRE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	249,2	1000 plants	44	9 806 \$
19	7700	ENTRETIEN (DÉGAGEMENT)-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	74,4	ha	31	6 688 \$
19	7701	ENTRETIEN (AUTRE)-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	6,9	ha	1	635 \$
19	7800	NON COMM.-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	48,9	ha	20	4 381 \$
19	7900	MARTELAGE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	579,1	ha	175	1 737 \$
19	7925	ATMB MANUELLE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	47,1	ha	15	753 \$
19	7950	TRAV. COMM. MANUELS-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	117,2	ha	63	6 351 \$
19	8925	ATMB MÉCANISÉE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	362,9	ha	97	5 806 \$
19	8950	TRAV. COMM. MÉCANISÉS-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	670,9	ha	197	39 897 \$
TOTAL MESURES SANITAIRES ET CARBURANTS			2 008,6	ha	678	78 893 \$
			249,2	1000 plants		
GRAND TOTAL			5 577,4	ha	1 826	2 759 506 \$
			650,3	1000 plants		

ANNEXE 5**TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2018**

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	9,36	1000 plants	1	5 719 \$
TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS			9,36	1000 plants	1	5 719 \$
07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	4,64	ha	1	9 424 \$
07	7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	26,43	ha	3	53 679 \$
TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS			31,07	ha	4	63 103 \$
19	7600	MISE EN TERRE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	9,36	1000 plants	1	384 \$
19	7700	ENTRETIEN (DÉGAGEMENT)-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	16,07	ha	3	1 768 \$
19	7701	ENTRETIEN (AUTRE)-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	15	ha	1	1 380 \$
TOTAL MESURES SANITAIRES ET CARBURANTS			31,07 9,36	ha 1000 plants	5	3 531 \$
GRAND TOTAL			71,5 9,4	ha 1000 plants	10	72 354 \$

ANNEXE 6

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	159,23	ha	34	24 681 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	228,52	ha	91	40 448 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	2,3	ha	2	633 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	6,5	ha	3	9 217 \$
09	7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	3,8	ha	2	5 274 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	28,42	ha	9	39 419 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	2,8	ha	1	3 884 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE	13,17	ha	8	15 020 \$
09	7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	7,53	ha	3	11 265 \$
09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	8,33	ha	2	11 445 \$
09	7980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	1,84	ha	2	2 644 \$
09	7985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	8,15	ha	4	14 222 \$
09	7986	1RE ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM- MANUELLE	0,7	ha	1	1 058 \$
09	7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	1,8	ha	1	2 792 \$
09	7988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE	1,9	ha	3	2 227 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	290,39	ha	65	79 857 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	56,21	ha	6	40 389 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	3,4	ha	1	3 835 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	4,02	ha	3	4 454 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	80,37	ha	16	88 970 \$

ANNEXE 6

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	20,49	ha	8	22 682 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	79,3	ha	25	74 831 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	4,5	ha	2	5 324 \$
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	5,2	ha	2	6 152 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	24,89	ha	3	27 329 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	15,09	ha	7	8 300 \$
09	8980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	20,45	ha	4	27 751 \$
09	8981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	4,72	ha	4	5 636 \$
09	8985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	67,84	ha	16	92 059 \$
09	8986	1RE ÉCL COM RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCANISÉE	24,28	ha	12	28 990 \$
09	8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	7,9	ha	5	9 654 \$
09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	24,48	ha	8	23 427 \$
09	8989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉE	2,8	ha	1	2 475 \$
TOTAL TRAITEMENT COMMERCIAUX			1 211,32	ha	354	736 342 \$
19	7900	MARTELAGE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	188,82	ha	70	566 \$
19	7950	TRAV. COMM. MANUELS-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	45,11	ha	22	2 676 \$
19	8925	ATMB MÉCANISÉE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	191,53	ha	43	3 064 \$
19	8950	TRAV. COMM. MÉCANISÉS-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	248,39	ha	82	14 867 \$
TOTAL MESURES SANITAIRES ET CARBURANTS			673,85	ha	217	21 173 \$
GRAND TOTAL			1 885,17	ha	571	757 515 \$

ANNEXE 7

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 DANS L'ENVELOPPE FEFEC

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FORTE COMÉTITION	0,75	ha	1	1 076 \$
05	7509	HERSAGE FORESTIER - SIMPLE PASSAGE	3,92	ha	2	1 575 \$
05	7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	8,7	ha	3	6 838 \$
TOTAL PRÉPRATION DE TERRAIN			13,37	ha	6	9 489 \$
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	44,1	1000 plants	10	26 945 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	34,6	1000 plants	6	20 068 \$
06	7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	4	1000 plants	2	2 788 \$
TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS			82,7	1000 plants	18	49 801 \$
19	7600	MISE EN TERRE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	48,8	1000 plants	7	2 001 \$
TOTAL MESURES SANITAIRES ET CARBURANTS			48,8	1000 plants	7	2 001 \$
GRAND TOTAL			13,37 131,5	ha 1000 plants	31	61 291 \$

ANNEXE 8

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 DANS L'ENVELOPPE 2GA-2021

Groupe	Code	Nom de traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	10,79	ha	4	9 193 \$
TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN			10,79	ha	4	9 193 \$
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	75,913	1000 plants	17	46 383 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	13,32	1000 plants	5	7 726 \$
06	7641	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD RÉSINEUX	8	1000 plants	1	5 576 \$
TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS			97,233	1000 plants	23	59 684 \$
19	7500	PRÉP. TERRAIN-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	9,24	ha	3	277 \$
19	7600	MISE EN TERRE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	44,965	1000 plants	9	1 844 \$
TOTAL MESURES SANITAIRES ET CARBURANTS			9,24	ha	12	2 121 \$
GRAND TOTAL			20,03	ha	39	70 998 \$
			142,198	1000 plants		

ANNEXE 9

LISTE DES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS QUI ONT CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE L'AGENCE EN 2021-2022

PÂTES ET PAPIERS

Domtar inc.

SCIAGE, DÉROULAGE ET PANNEAUX

Armand Duhamel & Fils inc.

Blanchette et Blanchette inc.

Bois LIB inc.

Bois Daaquam inc.

Bois Hunting inc.

Carrier & Bégin inc.

Champeau Mégantic inc.

Clermond Hamel Itée

Commonwealth Plywood Itée

Fontaine inc.

Groupe Crête Chertsey inc.

Industries Maibec inc.

J.M. Champeau inc.

La Menuiserie d'East Angus inc.

Les Bois Poulin inc.

Marcel Lauzon inc.

Millette & Fils Itée

Multibois F.L. inc.

Preverco

Produits forestiers D.G. Itée

Produits forestiers St-Armand

Produits de bois Réginald Dingman et Fils d'Austin limitée

René Bernard inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils

Scierie Carrière Itée

Scierie Clifton inc.

Scierie Ferland inc.

Scierie Labranche inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Scierie St-Michel Inc.

Scierie West Brome

Stella Jones inc.

Vexco inc.

AGENCE
DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE
DE L'ESTRIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	44
--	----

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	47
Actifs nets	48
Bilan	49
Flux de trésorerie	50
Notes complémentaires	51

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Annexe A - Produits	56
Annexe B - Produits et charges du fonds d'administration générale par projet	57

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de

L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et l'état des résultats, l'état des actifs nets, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadienne pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits de contributions des industriels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions reçues, aux résultats nets, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Guépin Morin CPA Inc.

Par Michel Guérin, CPA auditeur

Le 13 juin 2022

Sherbrooke (Québec)

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
PRODUITS (ANNEXE A)	4 301 965 \$	4 503 064 \$
CHARGES		
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	3 721 663	3 963 616
FORMATION DES PRODUCTEURS ET DES CONSEILLERS	30 445	29 214
SOUS-CONTRATS	53 294	48 466
VISITE CONSEIL	47 244	44 994
	<u>3 852 646</u>	<u>4 086 290</u>
	449 319	416 774
ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	305 522	319 971
Assurances	4 971	4 859
Cotisations professionnelles et formation	4 210	1 968
Entretien et réparations	413	569
Fournitures de bureau	7 046	22 268
Fournitures de foresterie	184	729
Frais de déplacement et de représentation	6 915	8 304
Frais d'expédition	384	298
Frais divers	1 946	490
Honoraires professionnels	6 052	6 799
Loyer	20 154	19 348
Location d'équipement	2 667	4 135
Télécommunications	6 997	8 044
Amortissement		
- matériel informatique	1 223	469
	<u>368 684</u>	<u>398 251</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS		
SUR LES CHARGES	<u>80 635 \$</u>	<u>18 523 \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
ACTIFS NETS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	330 034 \$	311 511 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>80 635</u>	<u>18 523</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>410 669 \$</u>	<u>330 034 \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

BILAN

AU 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	406 392 \$	4 022 642 \$
Compte avantage entreprise	2 050 478	277 067
Débiteurs (Note 3)	259 078	138 217
Dépôt à terme, au taux de 0,75%	-	90 000
Frais payés d'avance	5 501	-
	2 721 449	4 527 926
DÉPÔT À TERME, au taux de 0,66%, échéant en mai 2023	759 000	-
DÉPÔT À TERME, au taux de 4,86%, échéant en juin 2024	594 054	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	2 633	2 835
	4 077 136 \$	4 530 761 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (Note 5)	1 086 635 \$	785 696 \$
Subvention utilisable au cours du prochain exercice (Note 6)	839 079	802 692
	1 925 714	1 588 388
SUBVENTIONS REPORTÉS (Note 6)	1 672 000	2 508 000
REVENUS D'INTÉRÊTS REPORTÉS - Subvention 2018	32 855	104 339
REVENUS D'INTÉRÊTS REPORTÉS - Subvention 2021	35 898	-
	3 666 467	4 200 727
ACTIFS NETS	410 669	330 034
	4 077 136 \$	4 530 761 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, Président

_____, Secrétaire- trésorière

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	80 635 \$	18 523 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 223</u>	<u>469</u>
	81 858	18 992
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(120 861)	(19 476)
Frais payés d'avance	(5 501)	-
Créditeurs	300 939	(1 114)
Subventions reportées	(799 613)	2 224 064
Revenus d'intérêts reportés - Subvention 2018	(71 484)	7 767
Revenus d'intérêts reportés - Subvention 2021	35 898	-
	<u>(578 764)</u>	<u>2 230 233</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 021)	(2 821)
Acquisition de dépôts à terme	(1 353 054)	(90 000)
Encaissement de dépôt à terme	90 000	1 093 631
	<u>(1 264 075)</u>	<u>1 000 810</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 842 839)	3 231 043
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>4 299 709</u>	<u>1 068 666</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 456 870 \$</u>	<u>4 299 709 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte avantage entreprise.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est une personne morale régie par le Code Civil du Québec. Il a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que le soutien financier et technique.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont enregistrés au fur et à mesure de leurs réceptions.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la société détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la société détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

e) Immobilisations corporelles

Le matériel informatique et l'équipement de bureau sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 33,33% et de 20%.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projet à l'Annexe B.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux:

- au prorata des heures travaillées pour chaque projet

Autres charges:

- coût direct selon chacun des projets

g) Revenus d'intérêts reportés

Les revenus d'intérêts reportés représentent des revenus d'intérêts générés à même les placements des subventions reportés qui, en vertu d'affectations d'origine interne selon une résolution du conseil d'administration du 18 mai 2018, sont destinés à être utilisés dans les exercices 2023 et 2024 pour faire des travaux d'aménagement.

3- DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Industriels	131 149 \$	112 222 \$
Taxes de ventes	13 385	13 925
Subventions à recevoir	85 306	12 070
Intérêts à recevoir	29 238	-
	<u>259 078 \$</u>	<u>138 217 \$</u>

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>		<u>2021</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	14 911 \$	12 278 \$	2 633 \$
Équipement de bureau	21 680	21 680	-
	<u>36 591 \$</u>	<u>33 958 \$</u>	<u>2 633 \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

5- CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	1 048 300 \$	751 506 \$
Sommes à remettre à l'État	11 575	10 809
Salaires et vacances à payer	26 760	23 381
	1 086 635 \$	785 696 \$

6- SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées aux différentes activités confiés à l'organisme et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant :

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	3 310 692 \$	1 086 628 \$
Plus :		
Subventions à recevoir à la fin	85 306	12 070
Montants reçus durant l'exercice	2 592 438	5 856 141
Moins :		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(3 477 357)	(3 644 147)
Solde à la fin de l'exercice	2 511 079	3 310 692
Subvention utilisable au cours du prochain exercice	839 079	802 692
	1 672 000 \$	2 508 000 \$

SUBVENTIONS

Fonds d'administration générale

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Subvention 2021	2 508 000 \$	3 300 000 \$
-----------------	---------------------	--------------

Fonds du Leadership (Entente FEFECC)	3 079	10 692
--------------------------------------	--------------	--------

	2 511 079 \$	3 310 692 \$
--	---------------------	--------------

7- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2026. Les paiements minimums futurs totalisent 84 646 \$ et comprennent les versements suivants au cours des prochains exercices:

2023 -	20 315 \$	2026 -	20 315 \$
2024 -	20 315 \$	2027 -	3 386 \$
2025 -	20 315 \$		

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ANNEXE A - PRODUITS		
Fonds d'administration générale		
Contributions des industriels	739 290 \$	840 434 \$
Vérification opérationnelle et technique	6 535	14 819
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 603 306	2 506 100
Subvention 2018	-	1 066 334
Subvention 2021	792 000	-
Fonds Leaderships (FEFEC)	63 430	34 325
Table des MRC de l'Estrie		
Programme d'aménagement durable des forêts	11 662	31 012
Fondation de la Faune du Québec		
Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes	6 009	6 376
Autres subventions	950	-
Autres revenus	5 065	2 125
Intérêts	73 718	1 539
	<u>4 301 965 \$</u>	<u>4 503 064 \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET

	Enveloppe de base		
	Administration générale	PPMV	Vérification opérationnelle et technique
PRODUITS	3 277 764 \$	- \$	- \$
CHARGES			
Travaux d'aménagement	2 759 506	-	-
Formation des producteurs et des conseillers	-	30 445	-
Sous-contrats	-	41 897	-
Visite conseil	47 244	-	-
	<u>2 806 750</u>	<u>72 342</u>	<u>-</u>
ADMINISTRATION			
Salaires et avantages sociaux	124 831	82 548	48 264
Assurances	4 971	-	-
Cotisations professionnelles et formation	4 210	-	-
Entretien et réparations	413	-	-
Fournitures de bureau	7 028	18	-
Fournitures de foresterie	54	130	-
Frais de déplacement et de représentation	1 653	1 039	4 223
Frais d'expédition	109	275	-
Frais divers	1 651	295	-
Honoraires professionnels	6 052	-	-
Loyer	20 154	-	-
Location d'équipement	2 667	-	-
Télécommunications	6 685	-	312
Amortissement			
- matériel informatique	1 223	-	-
	<u>181 701</u>	<u>84 305</u>	<u>52 799</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>2 988 451</u>	<u>156 647</u>	<u>52 799</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)			
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>289 313 \$</u>	<u>(156 647) \$</u>	<u>(52 799) \$</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR ENVELOPPE DE BASE		<u><u>79 867 \$</u></u>	

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

**ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET
(suite)**

	Subvention 2018	Subvention 2021	Enveloppe 2GA-2021
PRODUITS	72 354 \$	792 000 \$	74 548 \$
CHARGES			
Travaux d'aménagement	72 354	757 515	70 998
Formation des producteurs et des conseillers	-	-	-
Sous-contrats	-	-	-
Visite conseil	-	-	-
	72 354	757 515	70 998
ADMINISTRATION			
Salaires et avantages sociaux	-	34 485	3 550
Assurances	-	-	-
Cotisations professionnelles et formation	-	-	-
Entretien et réparations	-	-	-
Fournitures de bureau	-	-	-
Fournitures de foresterie	-	-	-
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-
Frais d'expédition	-	-	-
Frais divers	-	-	-
Honoraires professionnels	-	-	-
Loyer	-	-	-
Location d'équipement	-	-	-
Télécommunications	-	-	-
Amortissement			
- matériel informatique	-	-	-
	-	34 485	3 550
TOTAL DES CHARGES	72 354	792 000	74 548
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$	- \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

**ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET
(suite)**

	<u>Ecosystémique</u>	<u>Fonds du Leadership</u>	<u>NERPRUN</u>	<u>Total</u>
PRODUITS	5 102 \$	63 430 \$	16 767 \$	4 301 965 \$
<hr/>				
CHARGES				
Travaux d'aménagement	-	61 290	-	3 721 663
Formation des producteurs et des conseillers	-	-	-	30 445
Sous-contrats	-	-	11 397	53 294
Visite conseil	-	-	-	47 244
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	-	61 290	11 397	3 852 646
<hr/>				
ADMINISTRATION				
Salaires et avantages sociaux	4 452	2 138	5 254	305 522
Assurances	-	-	-	4 971
Cotisations professionnelles et formation	-	-	-	4 210
Entretien et réparations	-	-	-	413
Fournitures de bureau	-	-	-	7 046
Fournitures de foresterie	-	-	-	184
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	6 915
Frais d'expédition	-	-	-	384
Frais divers	-	-	-	1 946
Honoraires professionnels	-	-	-	6 052
Loyer	-	-	-	20 154
Location d'équipement	-	-	-	2 667
Télécommunications	-	-	-	6 997
Amortissement - matériel informatique	-	-	-	1 223
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4 452	2 138	5 254	368 684
TOTAL DES CHARGES	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4 452	63 428	16 651	4 221 330
<hr/>				
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	650 \$	2 \$	116 \$	80 635 \$

ANNEXE 11

INFORMATIONS AU SUJET DES SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE

Soldes au Fonds d'administration générale à la fin de l'exercice 410 669 \$

Ces soldes se ventilent comme suit :

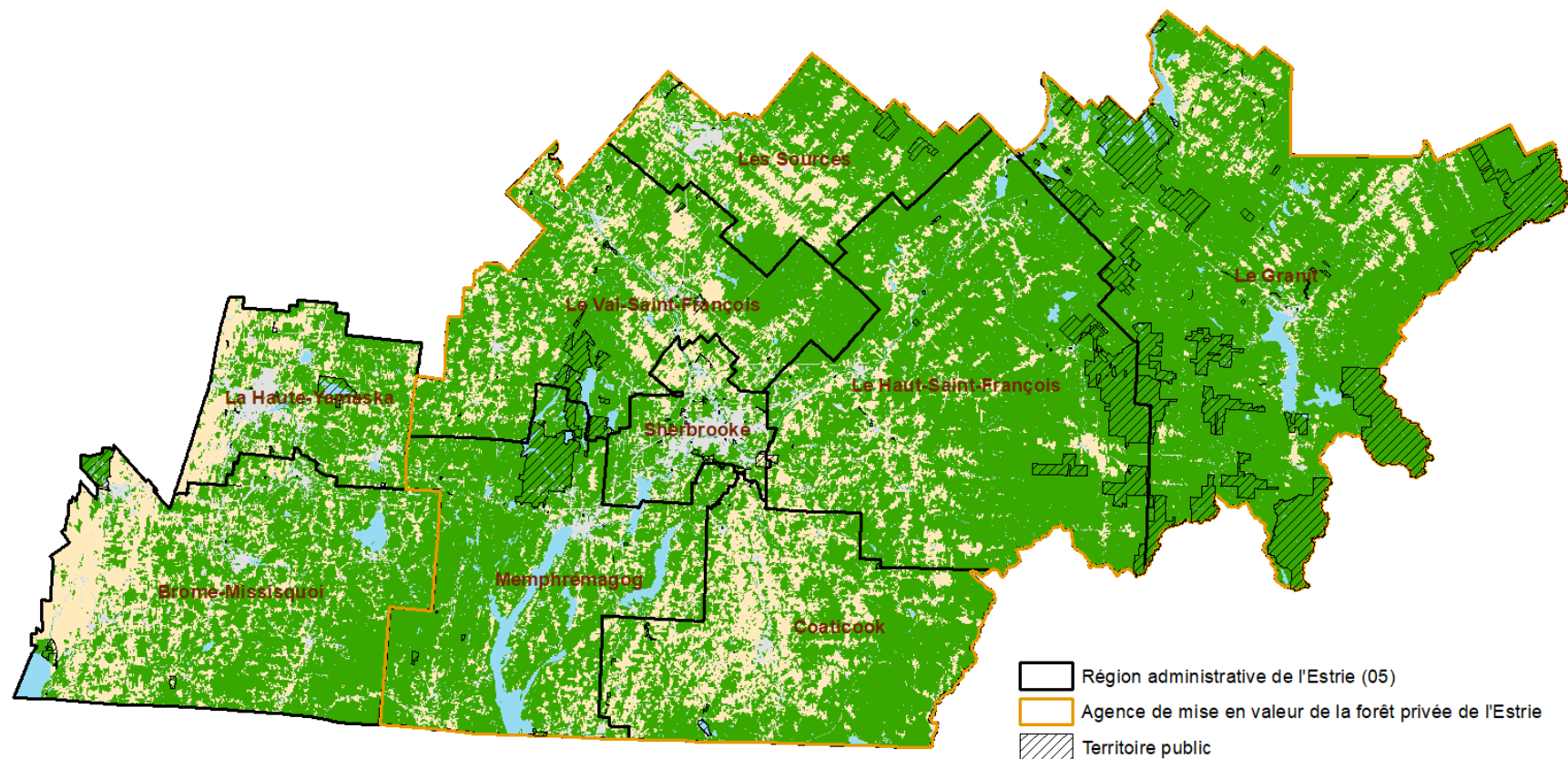
Fonds de roulement	250 000 \$
--------------------	------------

Retrait selon les prévisions budgétaires adoptées le 13 juin 2022	160 669 \$
--	------------

Surplus cumulés 0 \$

CARTE

TERRITOIRE DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE





Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

37, Craig Nord
Cookshire-Eaton, Québec

JOB 1M0

819-875-1007

amfe@abacom.com

agenceestrie.qc.ca

